

# Administration

REVUE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

## L'E-ADMINISTRATION

- L'administration en ligne, levier essentiel de la réforme de l'Etat
- Le paradoxe de la « gouvernance » de l'Internet
- Une administration sans papier



### ET AUSSI...

**TERRITOIRES : LE NORD.** Un territoire tout en contraste au coeur de l'Europe. **MÉTIERS :** Décentralisation : "keep cool" entre la place Beauvau et la France d'en bas. **HISTOIRE :** Allocution de M. Albert Lebrun, Président de la République, 19 avril 1937.

## MESSIEURS LES RONDS-DE-CUIR, À VOS SOURIS! ..



PAR M. JEAN-RENÉ GARNIER,  
PRÉFET (HI, VICE-PRÉSIDENT  
D'HONNEUR DE L'ASSOCIATION DU  
CORPS PRÉFECTORAL ET DES HAUTS  
FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR, DIRECTEUR  
DÉLÉGUÉ DE LA REVUE

L'administration française a été atteinte par la révolution des Techniques d'Information et de Communication avec un certain retard par rapport aux entreprises et surtout par rapport à la génération de l'internet. Alors que les "ados" jonglaient et se promenaient dans le cyberspace, elle s'interrogeait encore sur la pertinence des voies à emprunter, parlant encore de N.T.I.O alors que cela faisait plusieurs années qu'elles n'étaient pas nouvelles pour ses partenaires.

Il faut toutefois reconnaître qu'en dix ans elle a mis les bouchées doubles pour rattraper le retard et répondre aux attentes de nos concitoyens qui souhaitent une administration plus simple, plus proche et moins coûteuse.

Une réelle volonté politique a permis une accélération de l'usage par le monde administratif des T.I.C. Celles-ci permettent que la complexité croissante de l'administration soit désormais prise en compte par elle-même, et non accablée l'administré. En outre, elles sont par nature décentralisatrices puisque les démarches peuvent être faites non seulement à proximité de chez-soi, mais bien souvent, chez-soi. Enfin elles produisent des gains de productivité qui devraient se retrouver dans le coût de fonctionnement des administrations publiques.

C'est l'objet de ce numéro qui développe quatre thèmes, les conséquences de l'introduction des T.I.O au sein des administrations et dans leur rapport avec ses partenaires que sont les Collectivités locales, les entreprises, et les citoyens.

Il faut émettre le souhait, sans tomber dans la hantise du "Big Brother" de George Orwell qu'évoquent souvent nos témoins, que cela ne conduise à une déshumanisation de l'administration et que la technique demeure au service du public.

La lecture du discours du Président Albert Lebrun prononcé à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'Association du Corps Préfectoral, doit à cet égard nous convaincre qu'au-delà des circonstances et des techniques, le métier de Préfet continue à être ce que voulait en faire son fondateur : une institution garante de l'ordre et du bien de nos concitoyens.



La révolution informatique des Journaux Officiels

**R80**  
Le département du Nord, les dunes de Merlimont

**P.98**  
Allocution de M. Albert LEBRUN

- 61** Ministère de l'Education Nationale, la base "Elèves" par M. Dominique TREGOTS, inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux du Loir-et-Cher et M. Bernard JANUEL, inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de Savoie
- 65** La révolution informatique des Journaux Officiels Par M. Jean-Paul BOEUFliR, Préfet, directeur des Journaux Officiels
- 69** Administration électronique et sécurité des systèmes d'information Par Maître Eric CAPRIOLI, avocat à la Cour de Paris, spécialiste en droit de la propriété intellectuelle et des NTIC, expert aux Nations Unies

**GRANDS TEMOINS**

- 73** La révolution de l'identification numérique Par M. Jean-Paul BAQUIAST, Contrôleur d'Etat, fondateur, coéditeur et rédacteur du site "automates-intelligents.com"
- 77** La CNIL Par M. Alex TURK, Président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, Sénateur du Nord, membre de la Commission des Lois Constitutionnelles de la législation, du Suffrage Universel, du Règlement et de l'Administration générale

**TERRITOIRES**

LE DÉPARTEMENT DU NORD

- 80** Un territoire tout en contraste au coeur de l'Europe Par M. le préfet Jean ARIBAUD, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord et de la zone de défense Nord
- 82** Le développement durable dans le département du Nord est-ce possible? Par M. Michel PASCAL, Ingénieur général des Mines, directeur régional de l'Environnement Nord-Pas-de-Calais, délégué de bassin Artois Picardie et directeur régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement Nord-Pas-de-Calais

- 85** Point de Vue Par M. Bruno BONDUELLE président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille-Métropole, président du conseil de surveillance de BONDUELLE S.A
- 86** Le Nord-Lille capitale Européenne de la culture Par M. Richard MARTINEAU, directeur régional des Affaires Culturelles de la région Nord-Pas-de-Calais

**UNION EUROPEENNE**

- 89** UE - 1- La nouvelle carte d'identité en Belgique, Par M. Luc VAN NESTE, Ingénieur civil en construction et en mathématiques appliquées à l'Université catholique de Louvain (Belgique)
- 92** UE - 2 -TRACES : le système européen de gestion des mouvements d'animaux, par M. Olivier FAUGERE, Inspecteur en chef de Santé publique vétérinaire, sous-directeur de la Santé et de la Protection animale à la direction générale de l'Alimentation du Ministère de la Pêche

**METIERS**

- 94** La Direction Générale des Collectivités locales Par M. Roland PASCAL, administrateur civil (h.c), directeur général des services du département de Haute-Savoie, vice-président de l'association du Corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur.

**TEMOIGNAGES/HISTOIRE**

- 98** Allocution de M. Albert LEBRUN Banquet du Trentenaire de l'Association de l'administration préfectorale du 19 avril 1937
- 101** IN MEMORIAM Raymond MORICE par M. Jean AUBERTOT, administrateur civil (h)

**LIVRES**

- 102** La justice

## ALLOCUTION DE M. ALBERT LEBRUN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE BANQUET DU TRENTENAIRE DE L'ASSOCIATION DE L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE DU 19 AVRIL 1937

Messieurs,

Votre dévoué président, M. le Préfet de la Seine AUTRAND, dont la figure familière est sympathiquement connue dans la grande ville qu'il a administrée pendant des années avec autant de distinction que d'aménité, vient de me souhaiter la bienvenue parmi vous en des termes qui me touchent profondément. Il m'est agréable de l'en remercier tout personnellement. Si vous éprouvez, comme il a bien voulu le dire, quelque satisfaction de ce que j'ai pu accepter ce soir l'invitation qu'il m'avait adressée en votre nom d'une façon aussi discrète que pressante, (Rires.) Croyez bien que je suis moi aussi très heureux de présider la fête commémorative du trentième anniversaire de votre Association.

Votre famille administrative est aujourd'hui réunie au grand complet, et il faut l'en féliciter, autour de son chef direct, M. le Ministre de l'Intérieur, de M. le Ministre d'Etat Camille CHAUTEMPS, qui a laissé, place Beauvau, de grands souvenirs, de Messieurs les Sous Secrétaires d'Etat à la présidence du Conseil et à l'Intérieur. Tous quatre ont tenu à se trouver à mes côtés pour bien manifester au personnel préfectoral l'estime et la confiance en lesquels ils le tiennent. (Applaudissements.)

Pour moi, je dois l'avouer, je suis un vieil ami des préfets. (Vifs applaudissements.) Nos rapports sont anciens. Ils remontent à mes débuts dans la vie politique.

Vous confierai-je cependant que nos relations avaient mal commencé et que mon premier contact avec l'un des vôtres faillit compromettre à jamais nia langue carrière électorale. (Rires.)

C'était à la fin de l'autre siècle. Jeune ingénieur au Corps des Mines à Nancy, je fus prié par mes compatriotes de poser ma candidature en Meurthe-et-Moselle au siège de Conseiller Général de mon canton natal. Accompagné de mon prédécesseur, qui désirait se retirer en ma faveur, j'allai rendre visite au Préfet d'alors pour lui faire part de mon intention. C'était autant qu'il m'en souvenne, un petit homme à qui une rare intelligence conférait en dépit de sa disgrâce naturelle une réelle autorité et un incontestable prestige. Il me déclara tout net que mes fonctions étaient incompatibles avec un mandat de Conseiller général dans le département. (Rires.)

J'avais heureusement étudié de près la question. Je lui fis remarquer respectueusement que l'article 8, paragraphe 9, de la loi du 10 août 1871 sur les Conseils généraux avait sagement établi une distinction à cet égard entre les ingénieurs des ponts et chaussées et ceux des mines, que ce qui était interdit aux premiers était licite aux seconds, et qu'en conséquence je croyais devoir persévérer dans ma résolution. (Rires et applaudissements.)

J'en dirai autant de ses successeurs avec qui, devenu Député, Sénateur, Ministre, j'entretins toujours des rapports parfaits. Je ne puis évoquer aujourd'hui leurs images sans quelque sympathie. C'est Joucla-Peloux, à la barbe assyrienne, à la parole abondante et fleurie ; c'est mon compatriote lorrain Humbert, administrateur prudent et scrupuleux, c'est Duponteil, spirituel et bon. (Applaudissement.) Plusieurs sont par bonheur encore de ce monde. Je n'exprimerai à leur endroit aucune appréciation par égard pour leur modestie. J'en vois même quelques-uns ici dans cette salle que j'ai



grand plaisir à retrouver. Il en est un dont le commerce quotidien m'est depuis longtemps familier ; l'éloge que j'en pourrais faire serait trop inférieur, je le sais, à tout le bien que vous pensez de lui. Pourquoi faut-il qu'un deuil si cruel le retienne loin de nous ce soir ! (Applaudissements unanimes.)

Les relations cordiales que j'ai entretenues avec les préfets de mon département, la collaboration loyale qu'ils m'ont donnée pendant les vingt-cinq années où j'eus l'honneur de présider le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, ne m'ont pas seulement fourni l'occasion d'apprécier les hautes qualités personnelles des hommes appelés à la direction administrative de ma région ; elles m'ont aussi amené à juger par moi-même de l'importance de la tâche qui vous incombe, Messieurs les Préfets, des difficultés et de la complexité du rôle que vous êtes appelés à jouer.

Difficile, en effet est votre mission, car elle est double et peut paraître parfois contradictoire.

Créés par le Premier Consul pour ramener l'ordre dans les départements et mettre fin à l'état d'anarchie qui régnait alors dans les administrations provinciales, les préfets dont je plais à rappeler au passage que leur titre leur fut conféré par mon homonyme, le troisième Consul Lebrun, sont l'émanation du pouvoir central, les intermédiaires obligés entre les ministères et leurs fonctionnaires. Agents directs du gouvernement, ils en font connaître les instructions aux populations qu'ils administrent et veillent à leur exécution.

Mais ils sont aussi, par une ingénieuse superposition, les intendants des départements. Ils en gèrent les affaires, ils exécutent les décisions des Conseils généraux.

Entre ces deux ordres d'attributions, il peut y avoir matière à conflit. On compte sur votre sagesse pour les éviter ou tout au moins pour les aplanir, et faire fonctionner harmonieusement les rouages multiples de notre grande machine administrative.

Complexe aussi, disais-je, est votre tâche. Sous notre régime républicain où avec raison, l'Etat entend concourir pour une large part à l'amélioration de la condition de vie des citoyens, les attributions des préfets sont singulièrement accrues. Au cours du dernier demi-siècle, ils ont eu à veiller à l'application des lois nouvelles d'hygiène, d'assistance, de progrès social. C'est souvent à leur initiative qu'est due la mise en train de ce programme hospitalier dont la réalisation couvre aujourd'hui tout le pays d'un réseau bienfaisant. C'est

sous leur impulsion avertie qu'ont été exécutés nombre de grands travaux: voirie vicinale, adduction d'eau, électrification des communes, destinés à apporter au fond des campagnes les plus éloignées les avantages de la civilisation urbaine.

Et si leur oeuvre en temps de paix fut considérable, que dire de celle de guerre ! Véritables Maîtres-Jacques de l'Administration, ils ont été en ces heures difficiles de remarquables chefs d'intendance civile, organisant dans leurs départements respectifs le ravitaillement de la population et facilitant en même temps celui des armées sur le front. Et après la guerre, n'ont-ils pas été les agents intelligents et actifs de la reprise de l'existence normale, alors que ceux d'entre vous que la confiance du gouvernement avait placés dans les régions dévastées ont été les bons artisans de la grande oeuvre de reconstruction si bien menée à terme.

Et enfin, dans des temps plus récents, votre tâche ne s'est-elle pas hérissée de difficultés nouvelles au milieu des conflits sociaux où il vous a fallu, dans des arbitrages multiples, faire entendre la voix de la raison et de la justice. (Vifs applaudissements.)

La durée du service dans un même poste est aussi un élément du bon rendement de la fonction. Dirai-je mon émoi (cette observation ne s'adresse pas à vous, mon cher Ministre, qui n'avez pas abusé jusqu'ici) (Rires.) d'avoir à signer parfois des mouvements préfectoraux d'où la notion de stabilité et de permanence semble complètement absente. Et je songe alors, non sans quelque mélancolie, à tel de vos prédécesseurs comme Monsieur de Jessaint, qui resta Préfet de la Marne de l'An VIII à 1838, qui traversa sans dommage le Consulat, l'Empire, la première Restauration, les Cent Jours, la seconde Restauration et une partie du règne de Louis-Philippe et qui reçut les instructions successives de trente-sept ministres de l'Intérieur. (Rires et exclamations.)

Laissez-moi terminer mon propos, mon cher Président, en assurant de toute ma sympathie votre Association préfectorale. J'en connais par vous le rôle utile et bienfaisant. Je sais avec quelle mesure, quel tact et quelle déférence vis-à-vis de vos chefs vous avez, vous le rappeliez justement à l'instant, soutenu vos intérêts professionnels.

Je sais aussi avec quelle sollicitude discrète mais efficace, vous vous efforcez dans la mesure de vos moyens de faire le plus de bien possible autour de vous en secourant les infortunes qui vous sont signalées parmi les veuves et les orphelins de vos anciens collègues, infortunes d'autant plus intéressantes qu'elles sont cachées. (Applaudissements.) ►►

Je sais enfin l'excellent esprit de concorde et de bonne camaraderie qui règne entre-vous. Je n'en veux pour preuve que la stabilité de votre Bureau qui, en trente ans, n'a pas usé plus de trois Présidents et qui vous conserve à sa tête depuis dix-huit ans, ce qui d'ailleurs fait son éloge en même temps que le vôtre. (Vifs applaudissements.)

Messieurs, je bois à la prospérité de votre Association. Je souhaite que vous puissiez vous retrou-

ver tous ici dans vingt ans, pour fêter son cinquantenaire. (Rires et applaudissements.)

Soyez assurés que le chef de l'Etat éprouve une grande satisfaction à porter ce soir un toast à Messieurs les préfets. (Rires.) N'est-ce pas leur tour à eux qui, si souvent, ont levé et lèveront encore leur verre en l'honneur du Président de la République. (Longue salve de chaleureux applaudissements. Les assistants se lèvent et acclament M. le Président de la République.) ■

Le président Albert Lebrun en visite à Saint-Sever dans le Calvados le 9 septembre 1932. On le voit entre le Préfet Bussièrre (de face) et le Sous-préfet Maljean (de dos). La quincaillerie Lesénéchal existe toujours, l'emplacement où est pris ce cliché s'appelle aujourd'hui "Place Albert Lebrun":

Fils d'agriculteur, Albert Lebrun (1871-1950) est né à Mercy-le-Haut, au nord de la Meurthe-et-Moselle. Remarqué par son instituteur, il part faire ses études au lycée de Nancy avant de sortir major de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des mines. Conseiller général à 27 ans, député de Briey à 29 ans, il devient, en 1906, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, à 35 ans, et le reste jusqu'en 1932. Elu président du Sénat en 1931, après avoir été vingt ans député et dix ans sénateur, il devient, à la mort de Paul Doumer, en 1932, président de la République.

Pendant toute sa carrière, Albert Lebrun est resté très proche du corps des gouverneurs



Document mis aimablement à la disposition de la Revue par M. Eric Freysselinard, sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet d'Ile de France, arrière-petit-fils du président Albert Lebrun.

des colonies et du corps préfectoral. Pendant sa longue présidence du conseil général, tout en revendiquant une plus grande décentralisation et en contestant certains choix des préfets, il s'efforça toujours de répondre à leurs sollicitations matérielles, apportant notamment son appui pour l'édification de la nouvelle préfecture et l'installation du téléphone dans la préfecture et les sous-préfectures. Sa famille conserve des correspondances échangées, qu'il

s'agisse de sujets de fond (questions coloniales surtout), ou... de sollicitations faites pour des promotions préfectorales.

Il se lia d'amitié avec André Magre (1873-1949), fils de sous-préfet, sous-préfet de Briey de 1912 à 1917. Pendant la guerre, ce dernier enseignait encore Lebrun alors en poste à Verdun. Il contribua certainement à le faire nommer préfet de Meurthe-et-Moselle où il resta de 1923 à 1931, date à laquelle il l'appela à ses

côtés comme directeur de cabinet du président du Sénat puis, en 1932, comme secrétaire général de la présidence de la République. André Magre, frère du poète toulousain Maurice Magre, suivit avec sa femme les Lebrun dans leur périple vers Cangé, Tours, Bordeaux et Vichy, avant de prendre sa retraite de conseiller d'Etat, grade qu'il avait obtenu en 1933.

Monsieur Albert LEBRUN disparaît en 1950.